

Faisant suite à la décision du Conseil du Marché Financier Tunisien du 17 janvier 2011 de suspendre toutes les transactions sur la Bourse de Tunis, le CDVM informe le public sur sa décision de suspendre la cotation des titres de la société Ennakl Automobiles, admis à la Bourse de Casablanca et ce, à compter du 17 janvier 2011.

Cette suspension prendra fin dès la reprise normale des activités à la Bourse de Tunis.

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières